LES FÊTES DE TOURCOING

La visite de M. Fallières

LA XXXIe FÊTE FÉDÉRALE DE GYMNASTIQUE

Un appel de la Municipalité à la population

M. Gustave Drou, député-maire de Tourcoing, adresse l'appel suivant à la population :

Mes chers concitoyens,

Tourcoing sera le grand honneur de recevoir le lundi 4 juin le Président de la République, qui a tenu à venir témoigner de sympathie aux nombreuses sociétés de gymnastique participant à la XXXIe Fête fédérale.

Cette visite, la première depuis l'élévation de M. Armand Fallières à la suprême magistrature du pays, constituera un événement marquant dans les annales de notre cité ; elle doit affirmer l'union étroite de tous les habitants dans un même sentiment de gratitude et de déférence.

Consolidant le patriotisme ardent qui vous anime, je suis certain que vous voudrez contribuer à donner le plus vif éclat à la réception en parolant les habitations et en acclamant le chef de l'État.

Montrons aux étrangers qu'appelleront en foule ces fêtes mémorables l'exemple réconfortant de la solidarité qui groupera tous les Français autour du drapeau.

Vive Tourcoing ! Vive la France ! Vive la République !

Le Maire de Tourcoing,
GUSTAVE DROU.

Arrivée des présidents gymnastes

Hier, par le rapide de Paris, à 11 heures 45, sont arrivés M. Charles Cazalet, président de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France, qu'accompagnaient Mme et Mlle Cazalet, ainsi que M. Marot, le président du Comité d'organisation de la XXXIe fête fédérale à Bordeaux 1905.

Ils ont été reçus sur le quai de la gare par MM. Georges Duvillier, président du Comité d'organisation de la XXXIe Fête fédérale ; Prère et Thiéffry, membres du Comité de permanence, et Marescaux, délégué du Comité d'organisation.

Après les cordiales de cordiale bienvenue, M. Cazalet et sa famille, ainsi que M. Marot, se sont rendus chez M. Georges Duvillier dont ils seront les hôtes pendant toute la durée de leur séjour à Tourcoing.

Les entrées de la Fête Fédérale

A l'effet de faciliter au public l'accès du terrain de fête, il est bon de faire connaître les indications suivantes concernant les entrées.

Les personnes ayant reçu des invitations spéciales pour la tribune d'honneur, pourront y accéder par les entrées qui se trouvent à droite et à gauche.

La tribune des membres associés de l'*Union* des délégués au Congrès possède deux entrées : celle le plus rapprochée de la tribune officielle est accordée aux familles des personnages officiels (porte spéciale).

La tribune des stalles a 40 mètres de longueur et se trouve immédiatement après la tribune d'honneur. Les premières sont les deux tribunes qui se trouvent aux extrémités de la facade sur le boulevard et où y accède par des portes carrefour le trottoir.

Les secondes forment la première partie des petits côtés longeant les chemins latéraux ; elles ont leurs entrées pas les chemins de proximité.

Les troisièmes complètent les petits côtés et comprennent une partie du fond du terrain de fête. Leurs entrées se trouvent sur les chemins latéraux à côté de chaque entrée se trouve un guichet.

Dans le matinée, le moitié des guichets restent fermés.

Il est à remarquer que les tribunes se trouvant de côté le plus rapproché du cimetière sont plus spacieuses, et étant les plus éloignées de la ville, elles seront certainement moins encombrées.

Enfin, pour accéder plus librement au terrain de fête sans être gêné par le cortège officiel, le public sera le plus grand intérêt à s'y rendre en empruntant le rue du Chêne-Houpline.

Remise des brassards

Les brassards seront distribués demain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi sans interruption au bureau de la XXXIe Fête fédérale.

1° Aux membres du Comité d'organisation, brassards tricolores.

2° Aux membres des différentes commissions, brassards rouges et blancs.

3° Aux délégués des différentes sociétés, brassards bleus et blancs.

Les personnes intéressées sont instamment priées de se présenter.

Les mesures d'ordre

MM. Heunion, commissaire principal de la sûreté générale, Dupin de la Forcade, commissaire spécial au ministère de l'intérieur, Grél, commissaire spécial, attaché à la sûreté générale, Pellerin, inspecteur principal de la Cie du chemin de fer du Nord, sont descendus hier à 3 h. 1/2 après-midi à Tourcoing à l'effet d'arrêter les dernières mesures et le service d'ordre qui aborde de la gare en vue de la visite de M. Fallières, Président de la République.

Une conférence a eu lieu ensuite à l'Hôtel de Ville, cabinet de M. le commissaire central, à laquelle assistaient en outre, MM. Olivi, commissaire de la sûreté générale, Comte, chef d'escadron de gendarmerie ; Lebas, capitaine. Toutes les mesures générales ont été arrêtées de façon à pouvoir définitive. On s'est occupé aussi des cantonnements de 400 gendarmes dont seront chargés qui vont arriver incessamment.

Un brigadier et six agents de la Préfecture de la Seine, des agents de Lille et de Roubaix sont ici, et exercent une étroite surveillance sur la frontière et sur les étrangers qui viennent à Tourcoing.

Le landau de la Présidence

Hier, sont arrivés 3 marchaux des logis et 3 hommes du 15e d'artillerie, avec 14 chevaux pour atteler au landau présidentiel.

Les hommes et les chevaux sont en nombre double que de besoin, afin de parer à un accident possible.

Ce matin, à neuf heures, on prendra à la gare le landau et on y attelera les chevaux, puis on effectuera tout le parcours que suivra M. le Président de la République.

Hommes et chevaux sont logés à l'hôtel-caserne des pompiers.

M. HENNION
Commissaire Principal de la Sûreté Générale

LA JOURNÉE DE SAMEDI

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les concours du 1er (concours de section et concours individuel pour gymnastes), de même que les concours de tir pour membres associés commenceront dès aujourd'hui au stand de Pelais de Justice et se prolongeront jusqu'à lundi à midi. Dans le matinée, réunion du Comité supérieur, salle d'honneur de l'Académie de musique ; réunion du jury d'études sur le terrain de fête.

A trois heures, au Théâtre, 66e congrès de l'Union.

A 5 heures 1/2, réception à la gare du nouveau drapeau fédéral et des drapeaux des nations étrangères.

Visite à l'Hôtel-de-Ville et transport du drapeau fédéral chez M. Georges Duvillier, président du comité d'organisation, rue Derveux.

Récompenses aux vieux serviteurs.

— La Société récompensera, comme les années précédentes, les chefs de culture, les bouviers, bergers et vieux serviteurs agricoles qui se seront tait remarquer par leur probité, leur honnêteté et la durée de leurs services dans la même ferme.

Le somme prévue, 3.000 francs, sera répartie comme suit :

Arrondissement d'Avesnes, 500 fr. — Cambrai, 500 fr. — Douai, 500 fr. — Dunkerque, 500 fr. — Hazebrouck, 500 fr. — Lille, 500 fr. — Valenciennes, 500 fr. — Section d'avesnes, 500 fr.

Les candidats à ces récompenses devront faire parvenir leurs demandes à M. le Président de la Société des Agriculteurs du Nord, 38, place du Théâtre, à Lille, avant le 30 septembre dernier délai.

Jeunes vachers et vachères. — Comme complément au concours ci-dessus, il sera décerné aux jeunes vachers et vachères s'occupant spécialement de l'entretien et de la traite des vaches, il est mis à la disposition de la Commission de chaque arrondissement une somme de 100 francs pour accorder des récompenses à celles ou à ceux qui se seront distingués particulièrement dans ces fonctions si essentielles dans l'industrie laitière.

Les candidats à ces récompenses devront faire parvenir leurs demandes à M. le Président de la Société des Agriculteurs du Nord, 38, place du Théâtre, à Lille, avant le 30 septembre dernier délai.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

du Pas-de-Calais

Promotions de classe. — Instituteurs. — Ont été promus de classe dans le personnel enseignant primaire du Pas-de-Calais :

De la deuxième à la première classe : MM. Leurs, instituteur à Beuvrent ; Tetilly, Pommera ; Drouvin, Esquinegatte ; Desquembergue, Chef-au-Tertoils ; Fontaine, Calais, rue de l'Eaux ; Gallifet, Fauquembergue ; Dertebourg, Auchel (Bois-Saint-Pierre) ; Touzet, Mistes-Centre ; Lenoir, Bouvrey ; Vichery, Neuville-sous-Montreuil ; Vincent, Itel-les-Hesmonds ; Dorme, Aire (Pesquerel) ; Lemaire, Campagne-les Wardrecques.

De la 3e à la 2e classe : (Anciennetés. — MM. Hiesle, à Boulogne, rue de la Scierie ; Pepin, Thiembronne ; Durent, Sangatte (Les Barreques) ; Bartis, Frennes-les-Montcuvon ; Théroonne-St-Léonard ; Frenier, Bielvillers-les-Bapaume ; Pecquet, Frévent ; Fiquet, Afringues ; Durand, Saulchoy ; Riequs, Inchy-en-Artois ; Flament, Epe ; Godfroy, Beaumont ; Delossenr, Gouy-St-André ; Delmell, Gommecourt.

MM. Drouvin, titulaire-adjoint à Aire-sur-la-Lys ; Baillet, Wail ; Louchet, Hesmond ; Boulanger, Boiejean ; Vanzeur, Harricourt ; Fromentin, Marconelle ; Gorlen, Ecoivres ; Dupuis, Verlinghem ; Humbercamps ; Pringarbe, Tigny-Noyelle ; Wiart, Morchies ; Hermant, Vitry ; Lardemer, Gomicourt ; Gamelin, Neuvireuil.

MM. Dolique, Isel-les-Equerchin ; Brunet, Esquerchin ; Courquin, Nielles-les-Ardres ; Leudon, Athies ; Delbé, Wicquinghem ; Landrieux, Ballinghem ; Berthoudi ; Ecoivres ; Saint-Aubin, Achin-Saint-Vaast ; Lonchert, Fampoux ; Dercoy, Biache-Saint-Vaast ; Ansel, Marck (Fort-Vert) ; Duquesnoy, Pontdu-Ricamets ; Varlet, Wizernes.

MM. Levoisier, Wierre-Effroy ; Roussel, Aire (Kinsey) ; Gerin, Quernes ; Dubois, Lebeuvrière ; Dubois, Doudeauville ; Lamarck, Saint-Martin-au-Laert ; Rolland, Auxiet-au-Bois ; Delaille, Fodeuin, Bellecourt ; Lesert, Gavrelle ; Accart, Marœuil ; Thery, Wisques ; Dupuich, Marck ; Ahquet, Hocquinghem ; Varet, Choques.

MM. Choquet, Berles-au-Bois ; Lallart, Lisvin (Condé) ; Sauterre, Barelle ; Mascial, Berlin ; Lecoubet, Saint-Remy-au-Bois ; Lotoquart, Monneville ; Béco, Wavans-sur-Ternoise ; Bellinet, Brazeux Encoq ; Dorot, Pihen (Guînes) ; Bocquet, Cocquerel ; Dilly, Vitry-en-Artois.

MM. Guesnil, Alincourt ; Decoqua, Bertincourt ; Giorlet, Loison-sous-Lens ; Pourtquoi, Rémy ; Simon, Quœux ; Caine, Savques-Savrelle, Wardrecques ; Lartistes, Arques (Haut-Arques) ; Rabell, Mondy-Breton ; Bouchelle, Merset ; Gobert, Helloy ; Délappe, Tilloy-les-Mofflaines ; Brischa, titulaire-adjoint, Boulogne, place Navarin.

MM. Izart, Drocourt ; Blechelet, Béthune (faubourg Catoire) ; Dorlet, Beuvrequen ; Bonnet, titulaire-adjoint, Lapugnoy ; Lehrun, Boiry-Saint-Martin ; Léon Lalen, Calais (Beau-Marais) ; Butteux, Floringhem ; Legrand, Herly ; Boschlin, Fleurbaix, Bois-Bernard.

MM. Limousin, titulaire-adjoint, Bray (école Carnot) ; Boyer, Zouaques ; Dulour, Aubrémont ; Robecourt, Bédéfé ; Ferrand, Wabek ; Bulcrin, Hesdin-Avesnes ; Courbet, Helfaut ; Brunelle, Fiolaine ; Wéllots, Ternas, Blondel-Escelles ; Ducroux, Ausin (St-Aubin).

MM. Grenier, Verdin-de-Béthune ; Courvent, Monchy-Cayeux ; Buchel, Estrée-Blanche ; Dupoix, Evin Malmaison (décédé) ; Sandemont, Amettes ; Toulotte, Saint-Martin-au-Laert ; Derparville, Frencleoun ; Mellier, Auchel.

MM. Thuillier, Pas-en-Artois ; Himeur, Regnauville ; Lagrouse, Cuinchy ; Check, Agny ; Mocuz, Douvrin ; Gosselin, Ablainevil ; Wolimart, Willencourt ; Theret, Brias ; Doby, Ecourt-St-Quentin ; Revillion, Méricourt ; Laborgue, Olfe ; Latuz, Agnez-les-Duisans.

MM. Jolly, Capelle-les-Boulogne ; Triboet, Berly ; Gallmant, Bimont ; Potard, Sorrus ; Demont, Erin ; Biorel, Ecoust-Saint-Mein ; Noiret, Lieuscourt ; Quoilon, Noeuil ; Dutourmentelle, Le Verdin ; Gossart, Boiry-Becquerelle ; Belavoine, Denier ; Meorel, Equirre ; Heuze, Willeman ; Demazure, Gouy-sous-Bellonne ; Dubiets, Campagne-les-Hesdin ; Avisse, Burck-sur-Aisse ; Mazarin, Hem-en-Artois ; Hedey, Zolenz.

MM. Herne, Portel ; Diss, Montigny-en-Gohelle ; Goisard, Tourcy ; Carpentier, Isbergues ; Tiquette, Moulinovel ; Hamy, Hesdin.

Au choix : MM. Leleu, Calais (Post-Lotte) ; Fortin, Hesdin ; Pruvost, Saint-Pol ; Lamoine, Brebières ; Faran, Marcq-Saint-Liévin ; Vallois, Le Portel ; Relourne, Fleurbaix ; Verdure, Graincourt-les-Havrincourt ; Hamisart, Lièvin (P.-Bert).

MM. Noirel, Calais (Boulevard Egalité) ; Duvrenne, Croix ; Duvel, Thérouanne ; Bourreuse, Digoine ; Lecigne, Vis-en-Artois ; Prévot, Simencourt ; Hermant, Boulogne (rue des Ecoles) ; Betel, Coury.

De la 4e à la 3e classe, à l'ancienneté — MM. Pellicot, Gennes-Ivergny ; Lion, Villers-l'Hôpital ; Herbomel, Loison-sous-Montreuil ; Lelaire, Bas ; Mesnoc, Isques ; Delobel, Alrot-St-Vaast ; Lecierc, titulaire adjoint, à Hermes ; Decoud, La Comté ; Lépine, titulaire adjoint, Berck-Plage ; Lescing, Lottrez ; Alexandre, Maisoncelle.

MM. Sepong, Bajus ; Bouroul, Rivière ; Boselly, Gouy-en-Ternoise ; Cazes, Le Cauroy ; Barbier, Beaucoz ; Teller, Bellonne ; Fontaine-St-Inglevert ; Delmoy, Lépine ; Andrieu, Dieval ; Fournier, Fresnes-les-Montauban ; Leclercq, Givenchy-en-Gohelle.

MM. Longtin, Saucby-Lustrée ; Sauty Sonlecque ; Fouquembergue, Avesnes-le-Comte ; Hermant, Baillleulmont ; Freudhomme, Le West ; Davlenne, Tortefontaine ; Carouile, Wesquinqiem ; Desches, Maqrchin ; Mercouert, Quelmes ; Delporte, titulaire-adjoint, Béthune (rue du Marché).

MM. Creton-Vergin ; Bachelet, Neuville-Saint-Vast ; Tillier, Essars-les-Bétéboes ; Dumontin, Coupelle-Neuve ; Lativière, instituteur adjoint, détaché à l'école primaire supérieure de Lens.

Dans la magistrature. — Par décret en date du 31 mai, rendu sur rapport du garde des sceaux, sont nommés :

Juge à Cambrai, M. Chedeflaux ; juge à St-Pol en remplacement de M. Morelec, démissionnaire ; juge à St-Pol, M. Gaudefroy, juge à Hazebrouck ; juge à Hazebrouck, M. Coupillaud ; juge suppléant retribué chargé de l'instruction à Lille ; M. Frémicourt, juge suppléant à Lille, est nommé juge suppléant rétribué en même siège.

Juge à Douai, M. Debbook, substitut à Dunkerque.

Est nommé substitut du procureur de la République à Dunkerque, M. Lenoire, substitut à Avesnes.

Substitut du procureur de la République à Avesnes, M. Devilley, juge suppléant à Montreuil.

M. Vérin, juge suppléant au tribunal de première instance de Lille, est chargé pour trois ans des fonctions de juge d'instruction.

Les colporteurs de café. — L'attention de M. le ministre de commerce a été appelée sur les colporteurs de café et autres boissons similaires, qui se font que porter à domicile, à l'aide de voiture à bras, des coffres en paquets tout faits de café, chicorée, sucre, pâte, riz.

Le ministre estime, comme son prédécesseur en 1903, qu'il n'y a pas lieu d'obliger les livreurs à munir leurs voitures de poids et de balances, comme les devoirs se détaillent par leurs marchandises sur la voie publique, mais il lui paraît à remettre des paquets tout préparés et pesés à l'entrepôt commercial.

Le ministre appelle cependant d'une manière spéciale l'attention des municipalités sur la question afin qu'elles puissent, dans le cas où des contestations surgiraient au sujet du poids des paquets, prendre les mesures nécessaires pour assurer le fidélité du débit de la marchandise vendue, et se besoin poursuivre la répression de délit de tromperie prévue par la loi du 1er août 1905.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

2e Circonscription de Douai

Echo des élections législatives

Le 20 mai, sept électeurs de la commune de Beuvry protestaient au sujet de 222 bulletins trouvés dans l'urne ; ils étaient couleur bleuâtre et très reconnaissables ; à jours après, la commission de recensement annulait ces 222 bulletins.

Or, hier, M. Pierre, commissaire spécial, attaché à la sous-préfecture de Douai, faisait une enquête à Beuvry-les-Orchies ; il entendit une quinzaine de témoins, des déclarations desquels il ressortait avec évidence que la distribution double bulletins avait été faite par les ordres que la Maire et son adjoint avaient donnés à leurs partisans habituels bien connus ; ceux-ci sont, du reste, notés en permanence à la porte de la mairie, ils tenaient ostensiblement leurs papiers bleuâtres.

La maire et l'adjoint n'ont guère le bureau de vote que de 11 et demi à deux heures et demie, espace de temps où les votes sont très rares. Mais il s'agissait de convoiller de rien ceux qui votaient pour M. Guislain, dont les bulletins étaient blancs, d'intimider ou d'influencer les malheureux illettrés pour le plaisir, si qui par le système des bulletins bleus, se voyaient obligés odieusement et stupidement de voter contre leur conscience pour le renégat.

Or, le personne qui a fait la commande des bulletins correspondant à l'imprimerie Borjo à Orchies important peu, il s'agit seulement de répondre aux questions suivantes :

1° Le maire et l'adjoint ont-ils bulletins bleus à leur disposition ?

Oui, c'est en notoriété publique.

2° Ces deux magistrats ont-ils le droit de faire voter ?

Non, puisque le scrutin est terminé.

3° L'ont-ils fait dans le but d'influencer la liberté du vote ? Oui, puisque le bureau était fait par les porteurs bleuâtres, puisqu'ils n'ignorait qu'ordre était donné de prendre bien à l'urne, ou ailleurs, que ?

Dans ces conditions, 24 bulletins bleus, proche verbal, et sur lesquels [illegible] Cardon était rayé et remplacé par [illegible] inscrit de M. Guislain, prouvent [illegible] ment ; que 24 électeurs ancient [illegible] intimidés, mais ont en déjouer le [illegible] tendis que plus de 60 bleuets ont dû se [illegible] gner à voter pour un rendant.

Les bleuets inédits sont donc complétés d'avoir à Beuvry, le 20 mai 1906, introduit 222 bulletins bleuâtre dans l'urne et qu'en le but indiscutable d'intimider des électeurs administrés et obligés.

Ils ont donc, cyniquement, violé la loi du 1 mai 1855, art. 87, ainsi conçu : « Le papier bulletin doit être blanc et sans signe extérieur ».

Quand un magistrat viole la loi [illegible] publiquement, d'une façon [illegible] il doit être révoqué ; le fait est indéniable, manœuvre est frauduleuse en premier dernier mot est à M. le Ministre de [illegible] N'y a-t-il pas, du reste, l'article 36 de [illegible] organisant des 2-21 février 1902 qui [illegible] 100 à 1000 francs d'amende [illegible] nement d'un mois à un an, ceux qui *[illegible] fraudé le vote d'un électeur* ; et qui [illegible] « le peine sera du double... si le coupable [illegible] fonctionnaire public » ?

N'est-ce pas défendre le *vote d'un* [illegible] que d'obliger un malheureux ouvrier, [illegible] blant devant le maire (qu'il avait [illegible] patiemment), à remettre à celui-ci un [illegible] parlementaire reconnaissable ? Si oui, ces costumiers du fait, ces tyranneaux [illegible] commissaire Favre et un maire les protéger [illegible] fisantes.

Nous espérons bien qu'il ne se trouvera *plus* un républicain pour aider en quoi soit ceux qui foulent aux pieds la loi, sont et font chasser les ouvriers qui ne [illegible] pas pour eux, (lire la lois abusivement), qui [illegible] les autres de « casseroles » et « [illegible] » fait-tout ».

Le révocation de maire et de l'adjoint [illegible] Beuvry les Orchies s'impose. Nous [illegible] que nos bons républicains de l'arrondissement de Douai donneront un exemple [illegible] ceux qui (comme cela s'est passé à Aniche) [illegible] également) oublient que la loi [illegible] traduire dans l'urne autre chose que de [illegible] pier blanc. Ces tyrans qui crient Vive [illegible] liberté ! pourraient bien ne pas connaître [illegible] étrangier celle des autres.

J. R.

LILLE

Dans la magistrature. — M. Georges Coupillaud, juge au tribunal civil de Lille, chargé de l'instruction, vient d'être nommé juge d'instruction à la Roche-sur-Yon.

C'est avec plaisir que nous enregistrons cette nomination qui sera des mieux accueillies par les nombreux amis de ce sympathique magistrat.

Fils du général gouverneur de Dunkerque, M. Georges Coupillaud, né à Versailles (Seine et Oise) le 1er octobre 1873, débuta fort jeune dans la magistrature.

Avocat au barreau de Paris, il avait été élu décédé à la Faculté de droit de cette ville M. Coupillaud était nommé attaché au parquet du procureur général de la Seine en mars 1899.

Le 11 janvier 1901, il était à Troyes comme juge suppléant, et peu après, le 25 juin de la même année, il était appelé au la même qualité près du tribunal de Lille, et le 30 juin 1901 en tant conseiller à l'instruction.

Outre les affaires criminelles de ressort, M. Coupillaud était chargé des commissions rogatoires des parquets de province et de l'étranger, principalement de la Belgique.

Ce jeune magistrat, marqué par intérêt et courtoisie, il laissera ici d'unanimes regrets chez ceux qui le connaissent.

Nous félicitons M. Coupillaud et applaudissons à son avancement mérité.

Bien d'autrui ne prendra... — Un nommé Jules Cordonnier, âgé de 33 ans, journalier, demeurant à Lomme, désirait assister aux fêtes de Tourcoing.

N'ayant point, pour la circonstance, le nerf de la guerre, il prise à même dans le tiroir caisse de M. Becker, boucher, sur chaussée de Lille.

Nous doutons fortement que Cordonnier puisse satisfaire son désir, puisque la police est sensée rechercher du coupeur sur cette opération illicite.

LE MYSTÈRE D'ÉRINGHEM

L'Enquête

L'enquête au sujet de la découverte du cadavre, dans une mare, de journalier Leys continue. D'après une déposition faite par l'instituteur, la victime aurait touché quelques jours avant sa disparition une somme de 4.500 francs chez M. Debaene, notaire à Bollezeele.

Si ce renseignement est exact qu'est devenue cette somme ?

La rumeur publique va son train et, sans formuler rien de précis, laisse percer des accusations qui ne tarderont pas à être contrôlées.

Deux ouvriers du port de Dunkerque

NOYÉS A BORDEAUX

Une lettre arrivée à Dunkerque hier après-midi donne quelques détails sur le terrible accident qui s'est produit près de Bordeaux, et au cours duquel deux ouvriers du port de Dunkerque, qui travaillaient pour le compte de M. Victor Rose, ont trouvé la mort.

Les travaux de renflouement du *Tarsiana-Mignano*, dit la lettre, commencèrent mardi soir, après le départ des experts, sous la direction de M. A. Sauvignon, contremaître de M. Victor Rose.

Quatre hommes avaient été envoyés dans le intérieur de « Tarsiana Mignano » pour dégrever les parroquets ; ils étaient occupés à cette besogne, lorsque tout à coup, en renversant de la mèche, le navire s'inclina du côté opposé à ce gîte habituelle, ainsi que cela se produit à chaque nouvelle marée.

N'ayant pas prévu cette circonstance, les quatre hommes jochèrent dans la mèche de l'épave fortement précipités à l'eau.

Des secours furent immédiatement organisés par les hommes restés à bord du remorqueur et l'on fut assez heureux pour sauver deux de ces hommes. Quand une deux autres, malgré toutes les recherches, ils n'ont pu être retrouvés.

Le courant, du reste, était très violent et les malheureux ont dû couler à pic.

Cette nouvelle a causé un fort mauvaise émotion et le drapeau du Syndicat des ouvriers du port occupant spécialement les deux travailleurs a été mis au berne à la *Bourse du Travail*.

Ainsi que nous l'avons dit, Clon et Bléant étaient mariés et pères de famille. Le premier laisse une femme et cinq enfants en bas-âge.

Accident de voiture mortel

A AUBERCHICOURT

Jeudi soir, à cinq heures, un domestique de M. Dujardin, marchand de bois, le nommé Descarpentrier, est tombé hors d'une voiture qu'il conduisait et a eu la tête broyée par l'une des roues du véhicule.

Il est mort instantanément.

SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS

du Nord

Concours Agricoles de 1906

Une subvention de 10.000 francs est accordée par M. le Ministre de l'Agriculture au nom de Gouvernement de la République.

1° *Concours d'élevage du cheval de trait du Nord.* — Un concours d'élevage du *Cheval de trait du Nord* est organisé cette année par les soins de la Société des Agriculteurs du Nord, avec la collaboration de la Société du Stud-Book. Il comprendra quatre catégories.

1° Etalons de 3 à 4 ans ; 2° Etalons âgés de plus de 4 ans ; 3° Poulinches de 3 et 4 ans ; 4° Jumenis poulinières âgées de plus de 4 ans.

(L'âge de 4 ans est considéré par le pratiquant des quatre saisons de lait).

Seule participeront à ce concours les chevaux inscrits au Stud-Book.

Le jury se composera de trois personnes et sera unique pour les classes et les jumenis.

Les prix consisteront en médailles, diplômes et fois de rabais.

Dans prix de diplômes seront en outre attribués à l'étalon et à la jument que le jury désignera parmi les deux étalons et les deux jumenis qui seront obtenus les premiers prix dans leurs catégories respectives.

Enfin des prix de lots seront décernés aux propriétaires des meilleurs lots de trois jumenis ou poulinches.

Le concours durera deux jours, les 21 et 22 juillet ; il se tiendra dans les enclos établissements Ferdinand DELMASE, rue de la Grande-Allée, à Lille.

Récompenses

Etalons. — Etalons de 3 et 4 ans : 3 médailles en argent, 4 médailles en bronze ; Etalons âgés de plus de 4 ans : 3 médailles en argent, 10 médailles en bronze.

Jumenis. — Poulinches de 3 et 4 ans : 3 médailles en argent, 4 médailles en bronze ; Jumenis âgées de plus de 4 ans : 10 médailles en argent, 20 médailles de bronze.

Prix de lots. — Deux médailles en vermeil ; trois médailles en argent.

Prix de diplômes. — Etalons : une médaille d'or. — Jumenis : une médaille d'or.

Pincé en face de la roue dans le carrosse, il ne précipite vers elle pour le pousser de son corps et après s'être assuré qu'elle n'était pas blessée, il s'empresse de rassurer la foule dès qu'il est mis pied à terre.

Recherches tardives

Quant à la garde civile, elle commença une charge contre la foule qui était de songer à fermer la maison d'où avait été lancée la bombe. Lorsque les agents pénétrèrent dans cette maison, ils montèrent deux heures à la feuillée de fond en comble, pensant que l'auteur de l'attentat n'avait pu s'échapper, mais sans se préoccuper de savoir s'il n'avait pas trouvé une issue en passant par l'une des maisons avoisinantes.

Ce n'est que longtemps après le commencement des recherches dans cette maison qu'on songea à visiter les immeubles voisins. Le Nord-Express partant le soir même à huit heures n'avait été l'objet d'aucune surveillance au quittant Madrid, s'est seulement à deux heures du matin qu'on fut convoqué à Valladolid, l'ordre de faire inspecter le train par les inspecteurs de la Sûreté et de contrôleur l'identité des voyageurs.

Des soldats en armes ont en outre accompagné le train jusqu'à la frontière.

Un télégramme du Conseil municipal de Paris

Paris, 1er juin.

M. Chautard, président du Conseil municipal de Paris, a transmis à l'Hôtel de Ville, de Madrid, le télégramme suivant :

Alcade Mayor, le Conseil municipal de Paris, interprète des sentiments de la population tout entière et profondément ému par l'abominable attentat qui vient Madrid en deuil, me prie de vous exprimer ses plus vives condoléances pour les victimes des victimes dont il partage la cruelle douleur. Il est heureux que le roi, la reine, la famille royale et les nombreux étrangères aient échappé à cette criminelle tentative.

Signé : CHAUTARD
Président.

DERNIÈRE HEURE

Le Mariage du Roi d'Espagne

L'EXPLOSION D'UNE BOMBE

L'auteur de l'attentat. — Un riche anarchiste

Madrid, 1er juin.

On confirme que l'auteur de l'attentat est bien le terrorisme qui avait résidé depuis le 22, sous le nom de Morales, un appartement au quatrième étage du 88 de la rue Mayor.

Antérieurement, il avait loué une chambre rue Alcala, hôtel d'Iberia, et s'était quitté, disant qu'elle ne permettait pas de voir le portège royal. Mais cet indigène, Morales, qu'on dit Catalan, n'a nullement été arrêté.

Contrairement à ce qu'on avait bien hier, il a pris la fuite dès l'attentat commis ; mal ne l'a vu.

Comme par hasard, cinq mille anarchistes sont inscrits sur les registres de la police madrilène sous être soumis à la surveillance, mais celui-là fut oublié.

Sa culpabilité pourtant ne fait aucun doute. Il relouait d'ailleurs personne dans la chambre louée. Il refuse en porte à deux jeunes filles qui demandèrent à voir le cortège de son balcon.

Il faisait acheter un bouquet chaque jour et n'est donc un de ces bouquets que fut probablement lancée la bombe.

Deux bombes jumellées

Lorsque l'explosion donnée par la police en matin, il n'y avait qu'un seul projectile, mais il contenait en deux bombes jumellées.

L'une accroche le balcon où se trouvaient la marquise de Toloso et sa fille, tuées sur le coup, et rejaillit en gerbe aux étages supérieurs.

On a trouvé trois personnes blessées mortes dans un salon.

La seconde partie de la bombe éclate au même instant et aurait fait au cône explosif descendant.

Les projectiles étaient des balles de plomb qu'on a retrouvé rayonnant autour du centre d'éclatement.

—Imagines, dit l'envoyé spécial du *Temps*, une douche au centre de laquelle il n'y aurait pas d'eau : Ainsi ce fut le point visé, la voiture, qui fut épargnée ; les chevaux, l'escorte, les curieux, tous les objets excentriques qui furent atteints.

Le criminel appartient, d'après le police, à la classe peu nombreuse des anarchistes riches.

On a trouvé chez lui cinq cents francs et des vêtements pour une somme élevée confectionnés à Londres

Il n'est légèrement blessé à la main au bricant le petit tube de verre destiné à faire éclater le bombe. On a trouvé des traces de sang sur un mouchoir.

Le police a arrêté une quarantaine de personnes et un anarchiste anglais au moment où il prenait le train.

Les anarchistes espagnole arrêtés appartiennent au groupe de « Quatre Mai ».

Rien ne prouve la complicité des personnes incarcérées.

Vingt-cinq morts. — Soixante blessés

Le nombre des morts atteint 25, celui des blessés dépasse 60.

Le roi a été atteint à la poitrine par un fragment de bombe

Madrid, 1er juin.

On apprend que le roi Alphonse a été atteint à la poitrine par un fragment de la bombe qui a lié tant de victimes. Ce fragment fort heureusement s'est écrasé contre le chaîne de l'ordre portugais de Santiago que portait le souverain. La chaîne fut brisée, mais empêcha le projectile de traverser la poitrine d'Alphonse XIII.

L'enthousiasme populaire

Le roi et la reine sont sortis hier en automobile vers le lunch et la foule leur a fait une chaude ovation. La foule se précipitait à la suite de l'automobile en criant : Vive le Roi ! Vive le Reine ! L'enthousiasme touchait au délire ; la reine escorte n'accompagnait les souverains.

Les aveux de l'anarchiste

Madrid, 1er juin.

L'assassin est détenu au bureau de police ; il a fait des aveux et fourni tous les détails de l'attentat. Un Anglais nommé Robert Hamilton, inculpé comme complice, a été arrêté à la gare de Madrid ; il est vu sur le balcon en compagnie de l'assassin.

L'émotion de la reine Ena

Madrid, 1er juin.

Quand la nouvelle reine d'Espagne fut arrivée au palais après l'attentat, elle eut plusieurs syncopes qui alarmèrent fronchemant son entourage.

Elle a insisté pour avoir tous les détails de l'explosion, du nombre des morts et des blessés.

Un lunch suivi d'une brillante réception a été servi hier au Palais en l'honneur des hôtes princiers. Les funérailles de plusieurs des victimes de l'attentat ont eu lieu cet après-midi au milieu d'une foule énorme et recueillie. L'émotion était intense. La famille royale était représentée spécialement.

Incroyable incurie de la police espagnole

Madrid, 1er juin.

L'incurie de la police espagnole est sévèrement jugée dans les milieux étrangers et diplomatiques : on la rend responsable de l'attentat.

Alors que les gouvernements étrangers délégueront à Madrid leurs meilleurs agents pour la surveillance des souverains de toutes les nationalités, la police espagnole se contrôlait même plus les alliés et vénère des anarchistes espagnols qui ont pu, en toute sécurité, organiser Madrid.

Au moment de l'attentat, agents et gardes civi e ont perdu complètement la tête.

Le roi Alphonse fut le seul à garder son sang-froid.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'élection du bureau définitif de la Chambre

Paris, 1er juin.

L'élection du bureau définitif aura lieu vers la fin de la semaine prochaine. Il est à peu près certain que les quatre sièges de vice-président seront attribués à MM. Cailleux, de l'Union démocratique ; Cruppi, de la gauche radicale ; Rabier, de la gauche radicale-socialiste, et Dorlencourt, de l'extrême-gauche.

Les groupes socialistes indépendants se verraient attribuer un poste de questeur à M. Colliard, député du Rhône, les deux autres postes restant acquis à MM. Chapuis, de la gauche radicale, et Pajot, de la gauche radicale-socialiste.

AUTOUR DE LILLE

CITOYENS. — Hier dans l'après-midi, la petite Corron, âgée de 3 ans, dont les parents habitent la Marcie, est tombée dans l'abreuvoir communal, situé rue de la Cure.

Sans l'intervention d'un préposé des douanes, qui accourut à son secours, la malheureuse en serait noyée.

On la reconduisit à son domicile, où le docteur Verleine vint lui prodiguer les premiers soins.

Nos félicitations au courageux sauveteur.

LAGNES

Roubaix, 1er juin, 4 midi. — Cote officielle du peignage. (Tops anciens). — 1906 : juin, 6.10 ; juillet, 6.15 ; août, 6.175 ; septembre, 6.15 ; octobre, 6.20 ; novembre, 6.20 ; décembre, 6.15 ; janvier, 6.07 ; février, 6.05 ; mars, 5.95 ; avril, 5.95 ; mai, 5.95.

Roubaix-Tourcoing, 1er juin. — Affaires peu

[illegible] tout à la Corbeille. — On a [illegible] dont détail suit :

Le matin : sur décembre, [illegible] kilos à 6.15.

Le soir : sur juin, 10.000 kilos à 6.15 ; 5.000 kilos à 6.225 ; sur juillet, 10.000 kilos à 6.225 ; 5.000 kilos à 5.225 ; sur août, 10.000 kilos à 6.25 ; sur octobre, 5.000 kilos à 6.225 ; sur avril, 1.000 kilos à 5.95. — Total : 60.000 kilos. — Ensemble : 60.000 kilos.

Résultat du Bain :	2.795.000 kilos
Stock : Au 31 mai	270.000 kilos
» Au 30 avril	160.000 »
Augmentation :	30.000 kilos

Mardi 5 courant, cote officielle à midi.

Anvers. — Affaires 40.000 kilos.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 1er juin.

Fonds d'Etat. — Bruxelles tout 1/4 ch. (Dépêche provisoire) [illegible] 1/2 — Bruxelles 1902 5 1/2 0/0 à primes, [illegible] — Bruxelles-Maritime 1897 5 0/0 à primes [illegible] — Anvers 1903 5 0/0 [illegible] — Charbonnages. — Anderlecht [illegible] — Bonne-Espérance [illegible] — Bonne-Espérance [illegible] — Charbonnages [illegible] — Chevalière [illegible] — Courcelles-Nord [illegible